



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

53^e séance plénière

Mercredi 4 novembre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mungra (Suriname),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Catastrophes naturelles dans les États d'Amérique centrale

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'aborder le point à l'ordre du jour de ce matin, je voudrais, au nom des membres de l'Assemblée et en mon nom propre, présenter aux gouvernements et aux peuples des pays d'Amérique centrale qui ont été récemment frappés par un ouragan qui a provoqué de grandes catastrophes nos sincères condoléances pour les pertes tragiques en vies humaines et les lourds dommages matériels causés.

Je voudrais également former le vœu que la communauté internationale fera montre de solidarité en réagissant promptement et généreusement à toute demande que formuleraient ces pays pour qu'on les aide dans cette situation très difficile qui est la leur.

Point 168 de l'ordre du jour

Dialogue entre les civilisations

Projet de résolution (A/53/L.23/Rev.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui va présenter le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Les fondateurs de notre Organisation ont consacré dans la Charte des Nations Unies les aspirations communes de toute l'humanité et, en fait, leur détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Ils s'y sont efforcés en pratiquant la tolérance et en vivant en paix l'un avec l'autre, dans un esprit de bon voisinage, en promouvant la justice et le respect de la primauté du droit et en proclamant à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

À l'heure où nous, peuples des Nations Unies, faisons le bilan d'un demi-siècle d'existence de la Charte et de réalisations — parfois historiques — notamment la création même de cette Organisation, nous sommes les tristes témoins de cas de fanatisme, d'exclusion, d'affrontement et d'effusion de sang. Lourds de conséquences pour la vie et l'esprit de l'être humain, de tels cas se sont produits à l'époque de la Charte des Nations Unies, au lendemain de deux guerres mondiales atroces qui ont poussé la communauté mondiale à prendre l'engagement de mettre fin à cette

tendance. La dernière décennie du XXe siècle a eu plus que sa part de génocides, de nettoyages ethniques et de crimes contre l'humanité, en violation des idéaux mêmes de la Charte des Nations Unies.

Mais je puis assurer l'Assemblée que ce ne sont là que des aberrations et non pas la norme. En fait, les dernières décennies de ce millénaire, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, ont été marquées par un désir universel de promouvoir la paix, la tolérance et l'entente et d'assurer le développement social, économique et politique par la coopération et la solidarité internationales. Cela en soi est une réalisation sans précédent, comme si l'horreur de toutes les guerres du passé avait préparé la communauté mondiale à adhérer aux principes de la Charte.

Ces progrès n'ont certes pas été faciles à réaliser, car les vieilles habitudes ne cèdent qu'après résistance et frictions. Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir qu'aujourd'hui, au moment où la communauté internationale a une occasion réelle et unique de se défaire des habitudes de domination et d'exclusion propres à la guerre froide, des idées et des théories sont avancées visant à institutionnaliser, voire à sanctifier, et par conséquent à perpétuer, la mentalité propre aux rivalités et aux conflits du passé. Ils défendent ces idées en qualifiant les dissensions qui existent entre intérêts politiques et économiques rivaux de conflits de civilisation irrémédiables menant à un affrontement inévitable entre celles-ci.

Il va de soi qu'à l'aube du nouveau millénaire, le monde ne peut se permettre d'entamer un nouveau chapitre de son histoire avec des idées aussi dangereuses, qui engendrent l'intolérance et font abstraction de l'interaction de plus en plus grande qui existe entre les pays dans un monde de plus en plus interdépendant.

La révolution des télécommunications, qui a transformé la notion même de distance, nous donne une occasion historique d'entrer dans le nouveau siècle avec la détermination commune de réduire au minimum les malentendus et les mésententes, en utilisant les forces de la diversité humaine pour relever les défis communs et faire valoir les intérêts communs.

L'initiative du Président Khatami visant à promouvoir et à faciliter le dialogue entre les civilisations servira très certainement de cadre pour élargir les horizons d'une interaction aussi constructive et enrichissante entre les peuples d'origines et de croyances diverses. Ce cadre repose sur le principe que la diversité de l'humanité est et a toujours été une source de force et non un motif de division.

Ceci permettrait au processus d'englober tous les pays et tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur, leur croyance ou leur origine nationale. La communauté internationale a montré qu'elle était disposée à adopter cette idée, car elle souhaite offrir de nouvelles perspectives afin d'assurer des lendemains meilleurs à l'humanité.

On dit que la violence est l'ultime manifestation de l'inaptitude à s'exprimer. Le dialogue entre les civilisations est donc un appel, trouvant son origine dans la sagesse collective des hommes, pour éviter la violence, dans son sens le plus large, en permettant une meilleure expression des idées, des visions et des aspirations divergentes. La nature de ce dialogue est par essence intellectuelle et culturelle. Elle postule que nous devons reconnaître et explorer la diversité existant entre les peuples à travers l'interaction et la communication. Si la reconnaissance de cette diversité entre nations reste sans doute l'une des tâches les plus ardues auxquelles devra faire face la communauté internationale, le dialogue et l'interaction apparaissent comme des instruments indispensables pour y parvenir.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, de grandes civilisations ont prospéré grâce aux efforts collectifs et aux échanges entre les peuples et les nations de connaissances et d'idées diverses. De tous temps et en tous lieux, des civilisations ont contribué, d'une façon ou d'une autre, au progrès de l'humanité dans son ensemble. Ces civilisations ont appris les unes des autres, se sont influencées mutuellement et, parfois, se sont fait concurrence. Une lecture attentive de l'histoire de l'humanité montre que, malgré les obstacles formidables s'opposant à une interaction constructive entre les peuples, découlant de certains épisodes et manifestations d'intolérance et de guerre, les civilisations ont toujours réussi à prospérer grâce à la communication et à l'enrichissement mutuel, tout en préservant leur identité. Ainsi, les oeuvres réalisées par les différentes civilisations appartiennent-elles au patrimoine collectif de l'humanité. De même, les bienfaits de ces échanges continuent de profiter à tous.

Compte tenu du rôle fondamental joué par la culture dans le façonnement des structures politiques et économiques, la promotion du dialogue entre les différentes cultures, sur une base de tolérance et de respect de la diversité, entraînerait une réduction des tensions et contribuerait à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Le dialogue ne saurait en soi éliminer les fléaux de la guerre et de l'intolérance mais il fournit un paradigme logique nous permettant d'aborder les problèmes auxquels nous devons faire face au XXIe siècle.

Il est donc impératif que tous les membres de la communauté internationale — les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations internationales et non gouvernementales — prennent part à ce processus visant à promouvoir et à faciliter le dialogue entre les civilisations. Cela exigera, d'abord et surtout, l'engagement et le concours actifs d'universitaires, de philosophes, d'intellectuels, d'artistes et d'historiens, entre d'autres, qui sont les représentants désignés et les bénéficiaires immédiats du dialogue et de l'échange et en reconnaissent le bien-fondé. En effectuant une recherche rapide sur Internet, on s'aperçoit qu'il existe, dans presque tous les pays, une multitude d'organisations, essentiellement des organisations non gouvernementales, qui ont une riche expérience dans l'un ou l'autre des aspects du dialogue entre les civilisations et se sont donné pour objectif de promouvoir la paix et le rapprochement des peuples. Un effort de réflexion collectif et la valorisation de l'échange contribueraient à atteindre les objectifs communs de paix, de sécurité, de liberté, de tolérance et de justice.

Comme je l'ai souligné, les échanges mutuellement bénéfiques entre civilisations ont existé de tous temps et nous les devons à des hommes et des femmes visionnaires qui ont défié tous les obstacles. L'ONU, elle-même, a été bâtie sur cette idée consistant à combler le fossé séparant les nations, à les unir par la Charte et à promouvoir la paix et le rapprochement des peuples à travers un processus de dialogue et d'échange. L'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui dans cette Assemblée a pour but de confirmer, sur le plan politique, la reconnaissance et l'acceptation universelles des vertus, de la sagesse et, de fait, du caractère inéluctable du dialogue entre les civilisations pour l'épanouissement de l'humanité. En apportant notre soutien collectif au concept du dialogue entre les civilisations, nous pourrions alors en faire une réalité forte.

La proposition faite par le Président Khatami de proclamer l'an 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations a pour but d'affirmer la détermination collective de la communauté internationale d'aborder le nouveau millénaire avec une approche nouvelle des échanges à l'échelle mondiale et de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures fondé sur un nouveau paradigme de compréhension et de respect mutuels. Cette proposition a été approuvée par de nombreux dirigeants du monde, y compris notre Secrétaire général, qui ont également évoqué la nécessité de renforcer le rapprochement entre les pays, les cultures et les civilisations. À en juger par les déclarations qui ont été faites ici même, le moment est parfaitement indiqué pour adopter cette proposition.

Ce projet a également reçu un appui dans d'autres instances internationales. Il y a lieu de rappeler que la Déclaration de Téhéran de la huitième session de la Conférence islamique au sommet souligne :

«la nécessité impérieuse de l'interaction positive, du dialogue et de l'entente entre les cultures et les religions; et [rejette] les théories favorisant l'affrontement et les conflits qui engendrent la méfiance et réduisent les chances d'une synergie à une interaction pacifique entre les nations.» (A/53/72, *annexe II*, p. 41)

En outre, le Document final du douzième sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) stipulait que les chefs d'État et de gouvernement étaient préoccupés par les tentatives faites en vue de suggérer des dissensions entre les cultures et les civilisations et étaient déterminés à faciliter et à promouvoir un renforcement du dialogue entre les cultures et les civilisations au tournant du nouveau millénaire.

Le moment est venu pour l'Assemblée générale, en tant qu'unique organe universel rassemblant les représentants de la plupart des pays du monde, de proclamer l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. C'est donc pour moi un honneur et un privilège que de présenter le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.23/Rev.1 qui a pour ambition de poser la première pierre et de jeter les bases de l'institutionnalisation et de la promotion du dialogue entre les civilisations. Je le fais au nom des coauteurs de ce projet de résolution, à savoir, selon la liste que j'ai en ma possession : l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Bangladesh, la Belgique, la Chine, la Côte d'Ivoire, Chypre, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, la Fédération de Russie, les Fidji, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Koweït, le Lesotho, le Liban, le Luxembourg, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, la Mongolie, l'Oman, le Pakistan, le Qatar, la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, le Soudan, la Suède, le Tadjikistan, le Turkménistan, la Turquie, le Yémen et mon propre pays.

Ce projet de résolution proclame l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et réaffirme par ailleurs les buts et principes de la Charte des Nations Unies, reconnaît les diverses réalisations des civilisations humaines, souligne l'importance de la tolérance et invite les gouvernements, le système des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éduca-

tion, la science et la culture et d'autres organisations internationales et non gouvernementales à élaborer des politiques visant à faciliter le dialogue et l'échange et à adopter des programmes appropriés, comme par exemple des campagnes de sensibilisation du public, des séminaires et des conférences afin de promouvoir le dialogue entre les civilisations.

La République islamique d'Iran et les coauteurs de ce projet de résolution sont persuadés que tous les États Membres ont dûment pris en considération cette notion et ce projet de résolution et sont en mesure de l'appuyer unanimement, faisant ainsi un premier pas résolu et historique vers l'institutionnalisation de ce dialogue et offrant ainsi aux générations futures un point de départ approprié pour relever les défis du XXI^e siècle.

Nous déclarons donc solennellement que c'est l'espoir, que dis-je, l'intention de la multitude de cultures et civilisations qui forment aujourd'hui les peuples des Nations Unies que le troisième millénaire se distingue par le dialogue et non par l'affrontement, par l'expression et non par la violence.

M. Ka (Sénégal) : Nous vivons dans un monde à la fois unique et multiple, riche de sa diversité culturelle et civilisationnelle. La mondialisation des enjeux et des défis posés à l'humanité, en ce siècle évanescant, rend plus qu'impérative la construction d'un monde solidaire, un monde de dialogue et non de confrontation.

Le premier Président du Sénégal indépendant, le poète-académicien, Léopold Sédar Senghor, lançait, il y a des dizaines d'années, l'idée d'une «civilisation de l'universel» qui serait un grand rendez-vous du donner et du recevoir à l'occasion duquel chaque peuple, chaque nation, chaque pays, chaque région, chaque culture, offrirait ce qu'il y a de meilleur aux autres pour, en retour, recevoir des autres ce qu'ils ont de meilleur à partager. Il s'agit alors d'une porosité aux influences des autres civilisations. Il s'agit en définitive d'un creuset de tous les apports féconds des autres civilisations pour créer une civilisation panhumaine. Cette idée d'une civilisation de l'universel, de la fraternité entre les cultures, les races et les traditions, est aujourd'hui, plus actuelle que jamais.

La mondialisation de l'économie, de la culture et de la pensée ainsi que l'interdépendance grandissante entre les nations nous imposent, en cette veille du troisième millénaire, une nouvelle vision des rapports internationaux qui exclut la confrontation, la haine raciale et la xénophobie. C'est la diversité du monde qui en fait la richesse. Mais sa force de demain demeure assujettie à sa capacité de cultiver

l'esprit de paix, de tolérance, de dialogue et de solidarité entre ses différentes composantes.

C'est cette conception des rapports entre les nations et les hommes de cette terre, c'est cette volonté traditionnelle d'ouverture et de respect des us et coutumes d'autrui qui ont naturellement conduit mon pays à se porter coauteur du projet de résolution sur le dialogue des civilisations A/53/L.23/Rev.1. Faut-il le rappeler? Le dialogue avec la patiente volonté d'aboutir à des compromis dynamiques a toujours été la constante de la politique étrangère du Sénégal.

Il n'y a pas d'issue autre pour la communauté internationale que la négociation et la conciliation des conceptions, des idées, en un mot, le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions. Notre monde a besoin d'une culture fondée sur les convergences et sur le panhumanisme. C'est une exigence rendue plus poignante pour l'évolution future du monde, mais aussi par les leçons tirées de l'histoire des sociétés et des hommes. Combien de guerres auraient pu être évitées si l'esprit de compréhension, de dialogue, de tolérance et le sens du pardon avaient prévalu? Il en est des conflits passés comme il en va, aujourd'hui, des affrontements armés en cours.

Il n'y a donc pas d'option possible entre les deux termes de l'alternative : dialogue entre les civilisations ou affrontement entre celles-ci. Le dialogue des civilisations est possible et souhaitable car l'uniformisation des cultures et des civilisations n'est pas possible ni souhaitable. Les Nations Unies, où se côtoient chaque jour que Dieu fait, des hommes et des femmes de toutes les cultures et de toutes les civilisations, demeurent le cadre idéal pour promouvoir, amplifier et consolider le droit à la différence, mais surtout la culture du dialogue et le dialogue des cultures et des civilisations.

En proclamant l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, notre Organisation apporterait une contribution remarquable à notre lutte commune pour la paix, le développement et la solidarité.

Dans cette quête légitime, ma délégation voudrait encore ici féliciter la République islamique d'Iran pour l'heureuse initiative qu'elle a prise de porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale pour examen.

M. Abdelaziz (Égypte) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par remercier la délégation de la République islamique d'Iran qui a pris l'initiative de demander l'inscription de cette question importante sur le

dialogue entre les civilisations à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale et qui a préparé le projet de résolution sur la question que nous allons examiner aujourd'hui.

Notre débat d'aujourd'hui est intéressant, non pas seulement parce qu'il porte sur une question extrêmement importante, qui a été évoquée par plusieurs dirigeants lors du débat général de la cinquante-troisième session, mais également parce que son examen par l'Assemblée générale, à cette session et à ce moment particulier, témoigne de la ferme volonté d'entrer dans le nouveau millénaire avec une nouvelle démarche commune fondée sur des perceptions et des objectifs communs qui ne sont pas divisés par des idéologies et des croyances intellectuelles, culturelles et religieuses. Cette ferme volonté se fonde sur une assise solide, la Charte des Nations Unies qui stipule au paragraphe 3 de l'Article 1 que les objectifs et les principes des Nations Unies consistent à :

«Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.»

Cette ferme volonté se fonde également sur l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui énonce que,

«Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.»

Immédiatement après la fin de la guerre froide, vers la fin des années 80, certains ont parlé de «conflit des civilisations». Les débats au plan théorique se poursuivent. C'est un débat qui concerne l'humanité et l'avenir qu'elle se prépare — conflits et affrontements ou coexistence et paix. Nous ne pouvions pas, ou plutôt nous ne devrions pas, nous, les représentants de la communauté internationale, qui sommes rassemblés ici à l'ONU, à ce moment crucial de l'histoire, méconnaître un argument aussi dangereux, une théorie aussi destructrice, qui va à l'encontre du travail conjoint et des obligations collectives sur lesquels nous nous sommes entendus pour la vie internationale. Il nous incombe à nous, enfants de ce XXe siècle, de combattre cette théorie et de la réfuter de manière claire.

Nous devons, à notre avis, avancer vers le prochain millénaire en étant pleinement convaincus que nous formons une communauté fondée sur le pluralisme — le pluralisme

intellectuel, religieux et culturel et la diversité. Nous devons réaffirmer que cette diversité ne porte pas atteinte à l'unité de la communauté internationale, au contraire, elle la consolide et en fait une unité dynamique fondée sur une concurrence saine, une coexistence positive et une appréciation commune des accomplissements des nombreuses sociétés qui constituent la communauté internationale. Comme le Ministre des affaires étrangères, Amre Moussa, l'a déclaré lors de son allocution à l'Assemblée générale à la présente session,

«Notre communauté ne peut se fonder uniquement sur les réalisations d'une seule société ou pencher pour une culture donnée. La voie à suivre passe par une interaction positive, une complémentarité et une coexistence entre civilisations. Elle ne réside pas dans la création de causes de conflit et l'attisement des flammes de l'affrontement et du conflit entre civilisations car, si cela se produisait, cela pourrait constituer un foyer dangereux de tensions mondiales qui ne pourraient se terminer que par des pertes considérables pour le monde entier.» (A/53/PV.15, p. 16)

Une fois de plus, nous nous trouvons à un tournant historique, où un message vibrant de notre génération devient en fait indispensable. Le moment et l'endroit sont tout indiqués pour lancer ce message. Nous voulons voir les droits de l'homme et des nations prévaloir, sans désaccord quant aux priorités et aux définitions. Nous voulons que notre action politique commune soit établie équitablement. Nous voulons un désarmement rationnel et la fin de la course aux armements et de la mise au point d'armes de destruction massive, sans distinction et sans discrimination. Nous voulons un développement réel et non pas un développement qui renforce la pauvreté ou qui méconnaît ses causes. Nous voulons un environnement propre, une science dont nous puissions tous profiter et une technologie dont les réalisations et les applications seront utiles à chacun d'entre nous. Nous voulons une position commune face au terrorisme international. Nous voulons la liberté et la libération de tous les peuples et nous voulons une prise de position forte face à l'oppression, au racisme et à l'occupation. Nous voulons un respect de la loi et des coutumes, et un attachement aux buts et principes que nous avons consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Pour parvenir à ces résultats, le dialogue entre les civilisations est essentiel afin de promouvoir les concepts de la coexistence et de la tolérance et d'atténuer la haine et la méfiance. Nous sommes fermement convaincus que si chaque civilisation prend conscience des spécificités des autres civilisations dans le cadre d'un dialogue rationnel,

cela ouvrira la voie à une meilleure compréhension, à davantage de convivialité et surtout, cela contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le cadre de ce dialogue, nous devons souligner qu'aucune civilisation n'est supérieure aux autres et que le dialogue doit être fondé sur l'égalité des civilisations, quels que soient leur âge, leur degré de développement, leurs réalisations et la fermeté des valeurs et de l'idéologie qui les animent. Cela constitue la pierre angulaire du succès d'un tel dialogue.

L'Égypte appartient à plusieurs civilisations — africaine, arabe, musulmane et contemporaine — et elle a toujours eu foi dans le dialogue, non seulement au sein des civilisations mais aussi, ce qui est plus important, entre les peuples appartenant à différentes civilisations. En ce sens et dans le but de confirmer son attachement et son enthousiasme pour l'amorce d'un tel dialogue, l'Égypte a décidé de coparrainer le projet de résolution relatif à ce point de l'ordre du jour, qui invite les gouvernements, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes à déployer des efforts internationaux concertés pour préparer et organiser des programmes culturels, éducatifs et sociaux appropriés afin de promouvoir le dialogue entre les civilisations.

Nous espérons que les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales n'épargneront aucun effort pour encourager la célébration de l'année 2001 en tant qu'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, dialogue qui serait bénéfique à toute la communauté internationale.

M. Moushoutas (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance et ses félicitations à la délégation iranienne pour l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale de l'importante question intitulée «Dialogue entre les civilisations». À notre avis, cette inscription vient à propos et nous considérons la motivation sous-jacente comme ayant un caractère visionnaire, car elle nous offre une nouvelle occasion, en cette période historique pour l'humanité, de renouveler notre volonté de promouvoir, de faciliter et de renforcer le dialogue, qui constitue la pierre angulaire de la Charte des Nations Unies.

Nous nous trouvons au seuil d'un nouveau millénaire et pouvons imaginer un monde encore plus interdépendant et technologiquement développé que le monde actuel et caractérisé par la mondialisation des échanges humains dans

toutes leurs dimensions politiques, économiques et sociales. Une crise locale éclatant dans un endroit très éloigné de nos frontières ou de nos rivages va inmanquablement et immédiatement nous affecter tous. Nous semblons vivre tous dans le même village planétaire, où toute action bonne ou mauvaise et toute omission ont des répercussions sur la vie quotidienne de chacun. Les distances sont abolies et l'interaction étroite est un phénomène toujours présent et toujours croissant.

Dans ce monde, la promotion de la coopération, de la tolérance et de la compréhension grâce au dialogue est non seulement un idéal noble et une politique idoine, mais aussi un moyen nécessaire de survie. Le monde a subi des destructions et une misère humaine de grande ampleur au cours du présent millénaire. Le bon sens exige que les calamités que nous nous sommes infligées dans le passé et celles qui persistent aujourd'hui soient évitées et que la paix et la coopération remplacent l'affrontement et la guerre.

Il est donc indispensable que nous renforçons les liens qui unissent le destin commun de l'humanité. Atteindre ce noble objectif est la raison d'être de la question à l'examen. La Charte des Nations Unies considère le dialogue comme le moyen indispensable permettant d'harmoniser les relations humaines et de régler les différends qui sont susceptibles de surgir entre les États. La Charte place ainsi le dialogue au sommet des démarches humaines destinées à trouver une solution efficace aux problèmes internationaux.

Nous estimons ainsi que le Président de l'Iran, M. Mohammad Khatami, a pris une initiative sage, visionnaire et, comme nous l'avons déjà dit, opportune. Le moment est venu d'institutionnaliser le dialogue entre les peuples de cultures et de civilisations différentes si nous voulons promouvoir la cause de la paix et de la justice.

Nous devons être informés des avantages du pluralisme culturel et de l'enrichissement mutuel des civilisations. Il est temps également d'apaiser les inquiétudes concernant les tendances à présenter des cultures et des religions spécifiques comme des menaces à la paix et à la coexistence.

Notre survie dépend en fin de compte de notre capacité de convaincre la communauté internationale de régler pacifiquement les différends et les litiges grâce au dialogue, conformément aux principes des Nations Unies, et de promouvoir le dialogue en tant que modèle de comportement.

Le gouvernement de mon pays préconise le dialogue dans ses efforts visant à parvenir à une solution au pro-

blème de Chypre qui permettrait aux deux communautés, chypriote grecque et chypriote turque, de vivre dans la paix et l'harmonie, comme elles l'ont fait pendant des siècles.

C'est dans cet esprit que nous avons coparrainé le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1, présenté par l'Iran. Ce projet comprend les éléments nécessaires à l'institutionnalisation du dialogue entre les civilisations au moyen de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes culturels, éducatifs et sociaux par les gouvernements et les organisations non gouvernementales. De plus, nous appuyons pleinement la proclamation de l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et nous prions pour que la paix règne sur le prochain millénaire.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et le pays associé, Chypre, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, souscrivent à la présente déclaration.

Les pays de l'Union européenne savent, grâce à leur propre expérience historique, que les sociétés et les cultures ne doivent pas être envisagées comme des entités isolées, notamment dans un contexte de plus en plus mondialisé. Pour l'Europe, la diversité multiethnique et multiculturelle a toujours été une réalité. Tout en engendrant un patrimoine extrêmement riche, cela a aussi engendré des conflits, qui sont souvent devenus violents et ont provoqué des guerres désastreuses. Les pays qui composent aujourd'hui l'Union européenne ont finalement trouvé leur voie vers la paix et la stabilité grâce à la démocratie, au pluralisme et aux droits de l'homme qui ne peuvent prospérer que dans des sociétés ouvertes et tolérantes. Nous sommes donc attachés non seulement à préserver et à renforcer davantage ces éléments fondamentaux de la paix au sein de l'Union européenne, mais également à promouvoir la coopération internationale, la démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme dans nos relations extérieures.

En 1993, quelques années seulement après la fin de la guerre froide, nous avons entendu parler pour la première fois du « choc des civilisations », nouveau concept assez pessimiste pour décrire et définir les causes des conflits dans un système international multipolaire en pleine évolution. En cette fin de siècle, ces conflits semblent être deve-

nus plus nombreux et plus cruels et violents. Cela peut sans doute expliquer le pessimisme inhérent à cette théorie et aussi, dirais-je, l'accueil controversé qui lui a été réservé.

La communauté internationale ne doit pas permettre que ces théories deviennent des réalités annoncées. L'histoire de notre propre continent nous a donné des leçons amères quant aux effets dévastateurs de théories politiques et d'idéologies fondées sur les craintes de l'être humain et qui entraînent la destruction en exploitant la lutte de l'homme pour l'égalité, la dignité et l'identité. L'Union européenne rejette donc l'application de cette théorie du choc aux relations internationales et à la pratique politique.

Dans ce contexte, nous remercions l'Iran de l'initiative qui nous a été présentée aujourd'hui. Nous appuyons fermement le dialogue entre les pays, les cultures et les religions et au sein de ceux-ci. Ce dialogue — dont la crédibilité au niveau national ne peut être garantie que dans des conditions qui résultent de la gouvernance démocratique — existe déjà sous différentes formes, et à tous les niveaux. Mais il doit être renforcé pour atteindre son objectif, à savoir, rectifier les erreurs et les lacunes du passé, régler pacifiquement les conflits, éliminer leurs causes, et limiter les tensions.

Le dialogue au niveau national peut mieux être assuré par une société vive et participative fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme, notamment les droits à la liberté d'expression, de religion et d'association, les droits des minorités et à un gouvernement représentatif et responsable, où les aspirations de tous les secteurs de la société sont pleinement prises en compte.

L'Union européenne estime que l'Organisation des Nations Unies est le lieu idéal pour promouvoir le genre de dialogue que je viens de mentionner. L'ONU, Organisation fondée sur des principes universels, a, en fait, déjà beaucoup fait pour établir une culture de dialogue dans les relations internationales au lendemain de deux guerres mondiales catastrophiques. La Charte des Nations Unies et les normes juridiques internationales d'acceptation universelle qui ont été, et sont établies à la suite d'un dialogue constant sous l'égide de l'ONU fournissent la base éthique et juridique commune à l'interaction pacifique que nous recherchons. À cet égard, je voudrais mentionner la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été complétée par un certain nombre de conventions importantes, notamment les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, et les déclarations pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi qu'une multitude de conventions internationales. L'universa-

lité des droits de l'homme a été de nouveau confirmée en 1993 à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne.

Le dialogue dans ce cadre est aujourd'hui une condition préalable à la paix et à la stabilité dans le monde. En fait, cela garantit et protège la diversité créatrice et le pluralisme. Nous devons mettre tout en oeuvre pour éviter la fragmentation du droit international, des politiques et de la coopération internationales sous des prétextes régionaux ou culturels. Nous reconnaissons également notre propre responsabilité à cet égard.

Je terminerai en disant que nous voyons d'un oeil favorable l'approche positive de l'initiative qui a été présentée aujourd'hui. Nous exprimons également nos remerciements aux auteurs de la résolution pour leur attitude positive pendant les négociations, et par conséquent tous les membres de l'Union européenne sont en mesure d'appuyer cette résolution.

M. Rastam (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter la délégation de la République islamique d'Iran pour l'initiative qu'elle a prise d'inscrire un nouveau point intitulé «Dialogue entre les civilisations» à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. La proposition demandant un dialogue entre les civilisations est opportune. Elle met l'accent sur une question de grande importance qui devrait, à juste titre, retenir une plus grande attention de la communauté internationale dans un cadre élargi allant au-delà du débat universitaire.

Ma délégation est convaincue que le dialogue devrait être l'assise sur laquelle se fonde l'interaction entre les peuples et les civilisations du monde entier. Au cours de ce siècle, nous avons été témoins de nombreuses guerres entre des pays et au sein de ceux-ci. Nous avons assisté à des massacres, à des génocides, au nettoyage ethnique, à l'intolérance; nous avons vu des préjugés, des différends causés par des différences politiques, économiques, sociales et religieuses. Pourtant, au cours de ce siècle, nous avons aussi joui des avantages énormes que nous ont procuré le génie des civilisations dont les réalisations ont été positives grâce à la créativité et à l'ingéniosité de l'être humain. Au seuil du nouveau millénaire, nous continuons de faire face à l'énorme défi qui consiste à prévenir la résurgence de nombreux événements tragiques et à reculer les limites des connaissances et des entreprises humaines dans tous les domaines. La communauté internationale devrait donc s'employer à promouvoir une norme, régissant l'interaction et les relations entre les pays, qui soit fondée sur le dialo-

gue, la coopération et le respect mutuel afin d'assurer la paix et la sécurité, et de favoriser le développement et le progrès social dans le monde.

Le dialogue devrait devenir le mode d'interaction agréé et le moyen de régler les différends. Le dialogue entre les civilisations est nécessaire pour améliorer et renforcer la compréhension entre les cultures. Nous avons trop souvent vu comment de fausses perceptions entre cultures et pays provoquaient la méfiance, la peur et les préjugés, avec pour conséquence l'intolérance, les différends ou même la guerre. Il importe donc pour la communauté internationale de promouvoir, d'encourager et de faciliter le dialogue et la compréhension entre différentes cultures et civilisations, en vue de promouvoir la paix, la tolérance et la coopération.

Samuel Huntington a, dans son article intitulé «Le choc des civilisations» publié il y a quelques années, émis l'hypothèse que ce concept dominerait la scène politique mondiale. Il s'agit d'une hypothèse très pessimiste. Elle a suscité un débat appréciable parmi les dirigeants, les intellectuels et les diplomates, qui a donné lieu à diverses interprétations et conclusions. La communauté internationale doit s'efforcer d'empêcher ce choc à tout prix. Voilà pourquoi il est vraiment temps de lancer un appel en faveur du dialogue entre les civilisations.

Ma délégation estime qu'au lieu de parler d'un éventuel choc de civilisations, nous devrions nous efforcer de créer un carrefour fructueux de civilisations, en tenant compte du fait que tout au long de l'histoire de l'humanité, l'interaction entre civilisations a donné lieu à des résultats positifs et mutuellement avantageux. Nous avons tant à apprendre des autres et nous devons prendre ce que chacun a de meilleur à offrir. L'avènement de technologies multimédias, la rapidité des déplacements et des télécommunications, et la diffusion instantanée d'informations nous offrent plus de possibilités d'interactions entre les peuples. Tout en encourageant une meilleure compréhension, ces interactions ont renforcé la conscience en matière de civilisation et fait connaître l'existence de différences entre civilisations. Ce n'est que par le dialogue que nous pourrions renforcer la compréhension, la reconnaissance et la considération mutuelles entre civilisations, nations, cultures et peuples.

Les civilisations peuvent varier entre elles de par leur histoire, leur langue, leur culture, leurs traditions, leur conception du monde et leur religion. Elles ne sont pas figées. Elles évoluent avec le temps. Les valeurs et les coutumes d'une société à une période donnée peuvent varier avec celles de la même société à une autre époque. Ma délégation estime qu'en raison de cette dynamique des

civilisations, le dialogue est nécessaire. Il est opportun que l'année 2001 soit désignée Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

Ma délégation voudrait également souligner la nécessité de respecter certains principes indispensables si nous cherchons à favoriser le dialogue comme moyen de maintenir la paix et la sécurité, de développer des relations amicales entre les nations et les peuples, de renforcer la coopération internationale et de régler les problèmes internationaux. Je souhaite réitérer ici les principes énoncés par le Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir Mohamad, dans son allocution au deuxième dialogue Asie-Pacifique, qui s'est tenu le 8 janvier 1996, à Kuala Lumpur.

Il y a d'abord le principe du bien-être général de la société humaine et de ses membres. Après avoir tout dit et accompli, il s'agit de la plus profonde préoccupation de l'État, de la société et de la religion. Le deuxième principe est celui du respect mutuel, le respect dû aux valeurs, aux cultures, aux aspirations et aux capacités d'autrui. C'est un aspect qui n'est pas moins important ou pertinent du simple fait qu'elles ne sont pas nôtres. Troisièmement, il y a le principe de l'égalité des nations, grandes ou petites, fortes ou faibles. Le quatrième principe est celui de l'adhésion à la paix et aux moyens pacifiques qui doivent soutenir les efforts d'instauration de la sécurité internationale et régionale et de gestion des différends entre États. Cinquièmement, étant donné notre interdépendance, il y a le principe de coopération et d'aide mutuelle. L'unilatéralisme est devenu une option moins rentable, même pour les plus puissants. Le sixième principe est celui de l'intégrité en vue de respecter les valeurs, les normes et les principes que nous défendons et espérons voir respectés par les autres.

La communauté internationale doit s'efforcer de faire du dialogue la norme convenue de l'interaction. La menace de conflits et les tendances à invoquer de nouvelles rivalités et affrontements sera toujours présente. Mais des efforts doivent être déployés pour qu'aucun d'entre nous n'ait recours à la force comme moyen de régler nos divergences. Nous devons faire prévaloir le dialogue. À cet égard, l'ONU a un rôle central et important à jouer dans la promotion du dialogue entre civilisations et cultures. Elle a le rôle unique de réduire le fossé entre les peuples, les nations et les civilisations. Après tout, le concept de dialogue se confond avec les buts et principes fondamentaux de l'ONU.

En tant que nation, la Malaisie n'est peut-être pas en mesure de parler des hauts faits de civilisation des millénaires passés. Mais nous avons bénéficié du riche héritage culturel des civilisations orientale et occidentale. La Malai-

sie est une société multiraciale, multiculturelle et multireligieuse. Nous avons pu maintenir la paix et l'harmonie entre les divers groupes ethniques qui représentent la synthèse de divers héritages, cultures et civilisations dans la société malaisienne moderne. Nous avons toujours été convaincus des vertus du dialogue, de la compréhension et de la tolérance et les avons encouragés en tant que moyen de renforcer la coopération et la tolérance au sein de notre société.

En coparrainant et en appuyant pleinement le projet de résolution tel qu'il figure dans le document A/53/L.23/Rev.1, proposé par la délégation de la République islamique d'Iran, ma délégation espère qu'il recueillera l'appui unanime de l'Assemblée générale. Nous espérons également qu'en désignant l'année 2001 comme l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, la communauté internationale contribuera au développement de la compréhension par un dialogue constructif.

M. Sharma (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nous considérons que l'initiative prise par l'Iran d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale un point sur le dialogue entre les civilisations, est importante. Nous avons été heureux d'intervenir pour l'appuyer au sein du Bureau et de coparrainer le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1.

L'ONU a été créée à la fin d'une guerre plus terrible qu'aucune autre dans le passé, après les bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki et après la mort de millions de personnes. En face de ce bâtiment, sur les marches Ralph Bunche, sont inscrits ces mots éloquentes d'Esaië :

«De leurs glaives, ils forgeront des hoyaux, et de leurs lances des serpes : une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre.»
(*La Bible, Esaië 2:4*)

La réalité était moins noble. Pratiquement dès sa création, l'ONU s'est trouvée entraînée dans une série de disputes avec des clivages tracés sur des questions politiques entre deux blocs rivaux. Il ne s'agissait pas tant d'une rivalité entre États qu'entre systèmes de valeurs. Il s'agissait d'une forme de rivalité entre deux conceptions de civilisation.

Au plan économique, il y avait un modèle capitaliste et les idées de pays libérés du joug colonial, dont beaucoup découvraient pour la première fois les joies et les responsabilités du statut de nation, avec des doutes sur leurs valeurs en matière de civilisation et de conception du monde.

S'agissant des questions sociales, un paradigme occidental prévaut. En droit international, les anciens systèmes juridiques et de jurisprudence d'Asie et d'Afrique par exemple, n'ont pas participé à l'évolution de la pensée.

Aussi, ce que nous avons eu aux Nations Unies pendant trop longtemps est, à l'occasion, une incapacité de comprendre et d'apprécier et, souvent, une tension entre civilisations. Au lieu de ceux d'Esaïe, nous avons eu les paroles de Joël :

«Préparez la guerre! Réveillez les héros! Qu'ils s'approchent, qu'ils montent, Tous les hommes de guerre! De vos hoyaux forgez des épées, Et de vos serpes des lances! Que le faible dise : Je suis fort!». (*La Bible, Joël 3:9 et 10*)

Nous avons réellement besoin de tolérance, d'accepter le fait que ce qui nous paraît étrange ou étranger, ou à notre façon de penser, n'est pas nécessairement menaçant ou non civilisé.

Nous devons nous rappeler que le mot «barbare» vient de «*barbarikos*», l'ancien mot grec signifiant «étranger». Nous devons nous débarrasser du préjugé inconscient qui tend à mettre sur le même pied ce qui est étranger et ce qui est barbare. Les véritables civilisations n'acceptent jamais cela. Dans les *Perses* d'Eschyle, ces derniers reconnaissent que leurs adversaires sont tragiques et donc, par définition, héroïques. Malheureusement, en tant qu'ennemis sans possibilité de dialogue, tout au long de la pièce, les Grecs et les Perses n'échangent pas un mot. C'est cela qui doit changer.

Nous entendons souvent dire que nous vivons et nous intégrons de plus en plus dans une ère d'information. L'on nous dit que le monde est devenu un village planétaire mais ceci n'est que partiellement vrai. Le monde a rétréci. Il est paradoxal que les explorateurs qui ont cherché à élargir les frontières du monde connu ont fini par les réduire. Aucun coin du monde n'est vraiment inaccessible, mais hormis le monde développé, tant de lieux restent *terra incognita*. Dans ce village, tout le monde ne se connaît pas ou ne sait pas tout sur autrui. Les pauvres ont une idée sur les riches mais ces derniers connaissent très peu de la situation des démunis.

Le rapport sur le développement de la Banque mondiale de cette année avait pour thème «La connaissance en vue du développement». Bien qu'il ne traite que d'une petite partie du problème, son analyse des besoins en information dans un ordre mondialisé se limite à ce que les

pays en développement doivent faire pour se faire connaître et attirer les investisseurs du monde industrialisé. Aucune analyse ni aucune admission ne sont faites du besoin qu'ont les pays développés d'en apprendre davantage sur les cultures, l'histoire ou les spécificités des pays dans lesquels ils investissent.

La crise récente en Asie du Sud-Est, provoquée en partie par le retrait subit d'investissements étrangers, à des fins de spéculation, était peut-être une façon de nous montrer combien il est facile, quand il y a manque d'empathie entre civilisations, de traiter d'autres personnes comme des objets. La crise humaine, le danger de désagrégation sociale et d'effritement des systèmes de valeurs qui pourraient résulter d'un effondrement économique n'ont guère pesé pour les gestionnaires de fonds de couverture basés sur d'autres continents, en partie parce que les citoyens de cultures étrangères à la leur ne comptaient guère pour eux.

Toutefois, dans une économie mondialisée, si détenir l'information c'est détenir l'argent ou le pouvoir, l'information doit être accessible à tous. Les civilisations doivent apprendre à se connaître les unes les autres et apprendre à s'estimer. Il est donc préoccupant que l'outil puissant entre tous de cette ère de l'information, Internet, qui pourrait être le moyen de nous interconnecter tous, soit un fatras commercial de mauvais goût ainsi, malheureusement, qu'un ramassis de stéréotypes raciaux et culturels. Il y a encore très peu à en retirer pour promouvoir la compréhension entre les peuples. Par définition, Internet échappe aux contrôles mais, si l'intérêt montré est suffisant, il peut être utilisé pour promouvoir l'entente plutôt que la haine entre les hommes. Et que pouvons-nous faire à cette fin, aux Nations Unies?

Les guerres du futur, nous dit-on, se déclareront autour de ressources raréfiées : l'eau, par exemple, et peut-être d'autres matières premières essentielles à la vie. Nous devons donc ménager les ressources naturelles, oeuvrer à un développement durable tout en ne freinant pas la croissance des sociétés en développement. Nous ne souscrivons pas à la théorie qui veut que les conflits sont inévitables. Ce qui serait improductif, ce serait de vouloir imposer des solutions universelles fondées sur l'expérience et les préférences d'une fraction seulement de la population mondiale.

Et pourtant, pour ce qui est des questions d'environnement, dont nous sommes tous d'accord qu'elles sont cruciales pour le bien-être de notre planète, on observe fréquemment un refus de s'inspirer de l'expérience et de la sagesse de civilisations qui sont enracinées dans la nature et qui voient l'homme et les autres formes de vie comme un

ensemble symbiotique et non comme des objets à exploiter. Il existe une dérive qui consiste à établir des codes de comportement en matière d'environnement qui, dans les faits, reviennent à faire payer les pays en développement pour les excès des autres. Poussée à l'extrême, cette tentative d'expiation par personne interposée prend la forme de théories d'«écologie radicale» où, dans une distorsion des croyances des anciennes civilisations orientales, les besoins de la nature, arbitrairement définis, prennent le pas sur les besoins de l'homme. Cela aussi est une chose qui ne saurait être acceptée. Ce monde est l'oeuvre autant de la civilisation que de la nature; un dialogue entre l'homme et son environnement, ainsi qu'entre les civilisations qui les façonnent tous deux, est nécessaire pour que l'équilibre de la nature soit préservé.

Il y a plusieurs années, le Secrétaire général d'alors nous rappelait que les jours de souveraineté absolue étaient révolus. La libéralisation équivalait à une perte de contrôle pour les gouvernements nationaux; il en va de même pour l'intégration dans une économie régionale ou dans l'économie mondiale. Dans certaines régions du monde développé, les frontières nationales se sont estompées; les gouvernements ont commencé à céder des pouvoirs à des organisations supranationales dans les domaines des politiques fiscale, étrangère et de défense. Dans le monde en développement, les gouvernements et leurs peuples se trouvent à la merci de forces mondiales presque impossibles à concevoir, et encore plus à maîtriser. Les attributs familiers de l'identité nationale disparaissent. Assez souvent, ce qui reste aux hommes et aux femmes pour se définir est le sens de la culture dans laquelle ils ont été élevés. Si celui-ci se mue en attitude défensive et combative, la culture peut alors se transformer en ennemi de la civilisation. Un de ces *kulturkampf* n'a-t-il pas, après tout, abouti ainsi au nationalisme le plus violemment destructeur que le monde ait connu depuis quelque temps? Aussi, face à la mondialisation, la nécessité d'un dialogue entre les civilisations s'avère-t-elle encore plus cruciale que jamais.

En outre, presque tous les pays comptent d'importantes populations d'immigrants; il est peu de nations aujourd'hui qui soient racialement ou culturellement homogènes. Il y a ou il devrait y avoir un métissage automatique des cultures — la culture matériellement dominante de l'Occident — qui se fraie un chemin jusque dans nos salons grâce à la télévision par satellite, et qui s'enrichit du sang neuf des apports étrangers. Cette situation s'est produite dans certains pays, mais cela demeure rare. Le plus souvent, les immigrants sont marginalisés par rapport au reste de la population — économiquement et socialement défavorisés. Par réaction, ils essaient de se raccrocher aux cultures de leur patrie

et de les préserver dans un environnement inhospitalier; ils ont le choix entre une assimilation imparfaite et une affirmation agressive de leur identité culturelle — dont le pendant négatif est un retour du racisme et de la xénophobie dans des pays où ces phénomènes avaient disparu depuis un certain temps.

Si nous ne voulons pas une fois de plus emprunter cette voie sanglante, dont nous avons vu les terribles résultats dans le passé, il est essentiel que nos cultures ne se transforment pas en ghettos et que nos civilisations s'exhortent mutuellement au dialogue et s'efforcent de se comprendre. La persistance d'un sentiment de différence est le germe de la mésentente. Elle peut être combattue par l'effort de valorisation de notre patrimoine collectif.

Nous avons suffisamment entendu parler de choc des civilisations. Il est temps de remplacer ces discours par d'autres sur l'harmonie entre les civilisations et il n'existe pas de lieu plus propice pour le faire qu'ici, dans notre maison commune, l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous devons nous efforcer encore plus de donner le sens plein de «nations unifiées».

Nous considérons toutes les civilisations comme le patrimoine commun de l'humanité. Si nous en abattons les murs, elles deviennent notre bien commun. Les civilisations dont nous avons hérité sont la manifestation d'un potentiel de l'humanité et nous enrichissent tous, car elles nous parlent à tous. Elles élargissent notre vision, raffinent notre sensibilité et développent notre potentiel d'êtres humains. Dans la sagesse ancestrale de l'Inde, le monde est vu comme une famille. C'est cet esprit, internationalisé, qui représente la véritable mondialisation du prochain millénaire. En Inde, nous comprenons très bien la signification de l'«unité dans la diversité».

Les armes nucléaires représentent la menace apocalyptique qui ne respecte aucune civilisation; c'est donc la tâche primordiale de l'humanité de les abolir de la face de la Terre. Cela représenterait le plus grand legs que notre civilisation puisse faire aux innombrables générations à venir. Il y a un demi-siècle, l'un des pères de la bombe atomique, Robert Oppenheimer, frappé d'horreur en réalisant quels monstres il avait contribué à déchaîner, n'a pu exprimer cette expérience qu'en citant les Écritures d'une autre civilisation. C'était, disait-il, en citant le *Bhagavad Gita*, «comme si un millier de soleils brillaient en même temps et que le créateur s'était changé en destructeur». La lumière qu'il nous faut est une lumière plus clémentine, la lumière de la raison au sens le plus élevé, de la concorde, des talents humains et de la richesse de l'esprit — en un

mot, de la foi dans l'avenir et dans notre aptitude à le façonner.

En 1958, bien longtemps avant que l'on parle de mondialisation ou que l'on ait prédit la fin de l'Histoire ou le choc des civilisations, Hannah Arendt avait écrit, de façon aussi prophétique que les anciens, dans son livre *La condition humaine* :

«Le déclin du système État-nation européen; le rétrécissement économique et géographique de la Terre, de sorte que la prospérité et la dépression deviennent des phénomènes à l'échelle mondiale, la transformation de l'humanité qui, jusqu'à présent était une notion abstraite ou un principe directeur pour les humanistes seulement, en une entité réelle dont les membres aux quatre coins du globe auront besoin de moins de temps pour rencontrer les membres d'une nation que ceux qui existaient il y a une génération — tout ceci marque le début de la dernière étape de notre développement. Comme la famille et ses biens ont été remplacés par l'appartenance à une classe et à un territoire national, maintenant l'humanité commence à remplacer les sociétés nationales et la Terre remplace le territoire limité de l'État. Mais quel que soit ce que nous réserve l'avenir, le processus d'aliénation mondiale, engendré par l'expropriation et caractérisé par une richesse accrue, ne peut prendre que des proportions plus radicales si on lui permet de suivre sa propre loi inhérente».

Le défi est d'empêcher que cette prophétie ne se réalise.

M. Mekdad (Syrie) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne se félicite de l'initiative de M. Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran, pays ami, d'inscrire le point «Dialogue entre les civilisations» à l'ordre du jour et de proclamer l'année 2001 Année pour le dialogue entre les civilisations. Cette initiative mérite de retenir l'attention de tous les États si l'on veut édifier un monde exempt de guerre destructrice, un monde fondé sur la paix, la compréhension et l'égalité entre tous les États et les peuples. L'importance de l'initiative, laquelle s'inspire des buts et principes de la Charte des Nations Unies, se fonde sur le large appui dont elle a été l'objet lors du Sommet de Téhéran de l'Organisation de la Conférence islamique et de la réunion du douzième sommet des pays non alignés tenu à Durban, en Afrique du Sud.

Lorsqu'elle parle du dialogue entre les civilisations, la délégation de la République arabe syrienne s'appuie sur une

civilisation qui remonte à des milliers d'années et à laquelle elle est attachée. Elle parle de terres qui sont le berceau de l'humanité et qui ont vu naître les premières civilisations. Elle parle d'un territoire sacré sur lequel ont marché les prophètes. Les valeurs que ces prophètes ont érigées constituent le fondement de la vie de l'homme d'aujourd'hui. De cette terre, la civilisation arabe, à laquelle appartient la République arabe syrienne, se caractérise par la tolérance, le don de soi et l'inspiration. Les réalisations de la civilisation arabe ont été une source principale du progrès scientifique et culturel du monde contemporain. Il faut également souligner que la civilisation arabe a tiré profit des réalisations et des contributions d'autres civilisations. Lorsqu'il est question du rôle joué par la civilisation arabe, il faut réaffirmer également son ouverture et son respect du legs et des valeurs d'autres civilisations.

L'initiative du dialogue entre les civilisations est une invitation ouverte adressée à la communauté internationale pour qu'elle élargisse les perspectives d'avenir de tous les peuples et États de sorte qu'ils puissent effectivement contribuer, sur un pied d'égalité, au progrès des sociétés. L'invitation a été lancée afin de se protéger des concepts obsolètes du colonialisme, de la discrimination raciale, de la pauvreté et de la xénophobie et d'éviter que ne s'élargisse la fosse qui sépare les États et les sociétés. Le dialogue entre les civilisations est un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette fin à l'occupation étrangère avec son lot d'injustices et de violations des valeurs des peuples, de leur droit à la liberté, à la souveraineté et au progrès. Le dialogue entre les civilisations dépend également de la compréhension mutuelle et non des armes nucléaires et d'autres armes modernes destinées à imposer la suprématie par la force.

La République arabe syrienne, sous la direction de Hafez El Assad, se fondant sur ce que ses ancêtres lui ont légué au plan de la civilisation, tend la main à d'autres civilisations et cultures en Afrique, en Asie, en Europe et dans les deux Amériques pour qu'ensemble nous puissions édifier la société de demain fondée sur la justice, l'égalité et la coopération.

Le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.23 dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui réaffirme, dans une large mesure, les buts et principes de la Charte des Nations Unies, les réalisations des différentes civilisations et l'importance de leur interaction et traduit aussi les aspirations de chacun et celles des fondateurs de l'Organisation. La délégation syrienne espère que le projet sera adopté par consensus.

M. Fruchtbaum (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : Le concept de dialogue entre les civilisations est important et complexe. En fait, sa complexité est à la mesure de son importance. On a écrit ces dernières années au sujet du conflit entre civilisations. Certains prétendent que le conflit est une conséquence inévitable des différences profondes qui existent entre les civilisations. La délégation des Îles Salomon réfute la notion d'inévitabilité et salue les efforts destinés à favoriser le dialogue permanent entre les peuples et appuie le projet de résolution A/53/L.23, qui proclame l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et elle remercie la délégation de l'Iran d'avoir soumis cette proposition à l'Assemblée.

Néanmoins, le concept d'un dialogue entre les civilisations présente des difficultés. Par exemple, comment définir les civilisations pour l'Année du dialogue? Il n'est pas difficile d'identifier les grandes civilisations de l'époque et celles de l'histoire de l'humanité, mais comment le faire avec les cultures et les civilisations qui en comprennent de plus grandes? Quelle est en fait la relation entre culture et civilisation? Ce sont là des questions que les anthropologues et les historiens étudient depuis longtemps.

De toute évidence, il convient de réfléchir à la façon de structurer l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Ainsi, qui sera invité à prendre part à ce dialogue? Certaines élites seront-elles seules à en parler, à l'exclusion d'une représentation plus vaste de la société? Comment favoriser un dialogue sérieux plutôt qu'entendre une série de monologues? Comment des questions délicates, comme le rôle de la religion ou des droits de l'homme dans la civilisation, seront-elles abordées? Voilà le genre de question qu'il faudra examiner et que ni le Secrétariat ni une institution spécialisée ne peuvent régler. Pour que l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations soit un succès, voire même le début d'une décennie ou plus encore, d'un dialogue qui contribue à la compréhension et à la coopération internationales, il faut commencer à la planifier et ce avec l'aide de tous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 10 octobre 1975, j'invite l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique à prendre la parole.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'arabe*) : L'histoire témoigne du fait que la civilisation islamique compte parmi les civilisations éternelles les plus brillantes du monde. Si elle brille c'est en raison de la contribution que la nation islamique a apportée

à toute l'humanité dans les domaines spirituel, philosophique, scientifique, littéraire, technique et autres. Le patrimoine de cette nation a de larges horizons parce qu'il est d'ordre humain et qu'il porte sur une longue période. La civilisation islamique se fonde non pas seulement sur la foi, mais également sur des contributions créatrices dans le domaine de la pensée, de la littérature et de la science. Grâce à ces piliers, la civilisation islamique a pu préserver son épanouissement, jeter les bases de la vie et étendre son règne de civilité, de dignité et de respect.

La civilisation islamique est le fruit d'une société qui a favorisé l'interaction entre la culture de son époque, la science grecque et la sagesse perse. En outre, elle a eu des échanges avec d'autres peuples d'Afrique, d'Asie et d'Europe. D'autres civilisations se sont inspirées de la civilisation islamique et ont passé le flambeau à tour de rôle, confirmant ainsi la solidarité de l'humanité et le fait que celle-ci transcende le temps et l'espace.

L'interaction entre les civilisations tout au long de l'histoire fait que la stabilité n'a jamais été ni atteinte ni achevée. Bien que l'histoire n'ait jamais été constamment positive, dans la plupart des cas, elle s'est montrée vivante et dynamique. Tout au long de sa longue histoire, l'humanité n'a jamais été confrontée à un danger de la taille de celui qui existe aujourd'hui, un danger qui menace notre existence même. Certes, toutes les époques et toutes les régions du monde ont souffert de la guerre. En fait, des peuples entiers ont été victimes du génocide, et des guerres civiles, coloniales et religieuses ont détruit continents et régions. Nul conflit, cependant, n'a jamais auparavant menacé la survie même de l'humanité ou fait planer sur l'humanité le spectre d'une élimination totale. C'est pourtant la situation à laquelle le monde fait face actuellement, en raison de l'existence d'arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes qui ont la capacité de liquider tous les vestiges de la vie sur la terre.

Par ailleurs, la diffusion incontrôlable des moyens de communication n'a pas contribué à améliorer la compréhension entre les peuples ou à jeter les bases d'une coexistence sous le règne de la paix. Il faut donc espérer qu'au seuil du nouveau millénaire, l'humanité marquera une pause pour réfléchir à l'engagement qu'elle a pris en faveur de l'édification d'un avenir meilleur.

Par conséquent, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) considère que l'initiative lancée au cours du Sommet de l'OCI par le Président Khatami de la République islamique d'Iran, Président de la Conférence, de proclamer l'année 2001 Année des Nations Unies pour le

dialogue entre les civilisations, mérite d'être louée, de retenir l'attention et d'être poursuivie. Le Secrétaire général de l'OCI, M. Azeddine Laraki, a créé un groupe de travail sur l'organisation du dialogue entre les civilisations contemporaines. Ce groupe s'est réuni à Jeddah du 23 au 25 juin 1998 afin de préparer un séminaire islamique sur ce sujet. On prévoit que le séminaire aura lieu l'année prochaine sur la base des mesures prises actuellement pour assurer le succès du dialogue entre toutes les civilisations humaines.

Pour terminer, l'OCI souhaite que ce dialogue soit un moyen de jeter les bases d'un système fondé sur la coexistence pacifique et qui permette d'assurer la création d'un futur où prévaudront la diversité harmonieuse et la complémentarité entre les cultures, dans le but de garantir à tous dignité et justice.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'invite maintenant le représentant du Japon, qui souhaite expliquer sa position avant que soit prise une décision sur le projet de résolution.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Takasu (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : la délégation japonaise appuie le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1. Elle estime que tous les États Membres des de l'Organisation Nations Unies appuient l'esprit de ce projet de résolution : que la communauté internationale ne doit pas recourir à l'hostilité et au conflit pour sortir de l'impasse, mais qu'elle doit au contraire chercher une solution grâce au dialogue pacifique et à la compréhension mutuelle. Dans le même esprit, le Japon, en tant que nation de culture et de civilisation, favorise activement l'échange culturel et intellectuel et le dialogue dans différents domaines. Il espère sincèrement que la promotion de relations amicales entre les États et l'encouragement de la coopération internationale par le dialogue entre les civilisations libéreront un jour le monde des conflits dévastateurs et d'inutiles effusions de sang.

L'importance de ce projet de résolution a encore été soulignée par l'incorporation de propositions additionnelles. Il importe de rappeler que la tolérance et le respect de la diversité, comme le souligne le projet de résolution, facilitent la protection universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous. À travers le dialogue et la

compréhension mutuelle, la communauté internationale peut reconfirmer et renforcer ses valeurs et ses objectifs communs et renforcer ainsi la dignité des êtres humains.

Enfin, le Japon souhaiterait exprimer sa gratitude à la République islamique d'Iran pour avoir pris l'initiative de saisir l'Assemblée générale de cette importante question et pour les efforts considérables qu'elle a déployés pour élaborer ce projet de consensus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/53/L.23/Rev.1 : le Bélarus, le Bénin, les Émirats arabes unis, la Finlande, la France, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, et l'Ukraine.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1?

Le projet de résolution A/53/L.23/Rev.1 est adopté (résolution 53/22).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande qui va exposer la position de son pays en ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée, je voudrais rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : La Nouvelle-Zélande s'associe aux autres pays qui ont appuyé cette initiative intéressante. Nous considérons toute la question du dialogue entre les civilisations comme une question d'une ampleur et d'une importance considérables. Les délégations de l'Iran et des autres auteurs de cette résolution méritent que nous les remercions de nous avoir permis de prendre le temps de réfléchir aux questions importantes qui déterminent les relations internationales.

Toutefois, nous ne nous sommes pas portés coauteurs de cette résolution. En effet, en tant que petit État Membre de l'Organisation, il va de soi que nous n'avons pas participé de près aux débats qui ont eu lieu sur le projet de résolution original.

Nous estimons que cette initiative pourrait avoir des incidences importantes sur la question épineuse des relations Nord-Sud, à l'origine de tensions qui compliquent la tâche de notre Organisation à de très nombreux égards. La Nouvelle-Zélande appuiera donc avec enthousiasme toute initiative, y compris celle-ci, impliquant un dialogue entre les civilisations, qui pourrait permettre de réduire les tensions et la méfiance qui règnent entre le Nord et le Sud.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur qui souhaitait expliquer la position de son pays après l'adoption de la résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 168 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 55.